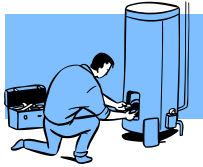


## FILIERE ENERGETIQUE



### CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EN 2 ANS INSTALLATEUR THERMIQUE

Le titulaire du CAP "Installateur Thermique" est amené à intervenir dans les champs d'activité suivants :

- poser des radiateurs, des planchers chauffants, des générateurs, des chaudières à panneaux solaires, des diffuseurs d'air climatisé, de la VMC, ...
- lire des plans et des notices techniques
- tracer réaliser les percements et poser les éléments
- façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques
- raccorder les matériels différents conduits et réseaux fluidiques (cintrage, soudure)
- réparer ou rénover des matériels existants, entretenir les équipements, changer une pièce
- régler les brûleurs des chaudières, mettre en service un système,

Ses capacités d'analyse des problèmes liés à la profession doivent lui permettre d'en suivre l'évolution et de progresser rapidement en autonomie dans les domaines de travaux neufs, de la rénovation et de la maintenance.

#### QUALITES REQUISES

Bonne forme physique.

Goût pour les activités manuelles et motivation forte, esprit d'équipe.

Intelligence pratique, adresse, dextérité, mémoire et aptitudes au raisonnement.

#### FORMATION

Le diplôme est délivré en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.).

La classe à effectif réduit est constituée au maximum de 10 élèves.

La durée totale du cycle est de 2 ans avec des périodes de formation en entreprise de 14 semaines.

Elle s'adresse aux élèves issus de 3e avec une priorité aux élèves de SEGPA.

#### DEBOUCHES

Le métier principal accessible après ce CAP installateur thermique est celui de monteur en installations thermiques et climatiques.

#### POURSUITE DES ETUDES

Le CAP est une formation pour l'insertion professionnelle directe en tant qu'exécutant sous les ordres d'une hiérarchie. L'évolution professionnelle se fera au sein de l'entreprise.

Cependant, au cas par cas, la poursuite d'étude peut être envisagée dans la mesure des places disponibles et des résultats (BAC PRO, BP).